



SUCCESSION ESTIMATIONS DE BIENS ET TESTAMENT

Par **VIORT Brigitte**, le **26/08/2018** à **11:50**

Bonjour

dans le testament rédigé par mon père en 2007, il maintient la donation faite à ma mère d'un appartement acheté avec ma soeur ainée.

Il rajoute qu'il lègue à ma soeur la nu-propriété de cet appartement.

Il possédait outre cet appartement, estimé à 200 000 E environ, un bien immobilier estimé à 35 000E, un portefeuille 30 000E.

Son legs est il légal ?

Ne lèse -t-il pas les 2 autres frère et soeur qui compose la fratrie ?

Merci de votre réponse

Cordialement

Brigitte VIORT